



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2013**

**Etaient présents** : Anne-Laure **BARRAL-JOANNES** - Didier **BOUILLOT** - Jean-Charles **BARDONNENCHE** - Patrick **GAGET** - Joël **NADLER** - Corinne **PAQUIER**

**Excusés** : Daniel **MARTINEZ** (pouvoir à Patrick Gaget) - Emilie **BRON** (pouvoir à Corinne Paquier) - Vincent **THIENPONT**

**Absente** : Charlène **GENEVEY** - Joël **SAVOY**

**Secrétaire de séance** : Corinne **PAQUIER**

Le compte rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité.

### **1 - POINT SALLE DES FETES**

Lors de la réunion de chantier du mercredi 6 novembre, M. Le Maire a dû rappeler leurs engagements aux différentes entreprises ainsi qu'au maître d'œuvre en insistant fortement que les délais d'intervention sont anormalement longs et pénalisent la commune.

Il leur est donc demandé de livrer la salle des fêtes pour le 30 novembre prochain. Le calendrier d'intervention établi pour les 21 jours à venir sera suivi de très près. Passé ce délai il sera appliqué les pénalités en vigueur pour tous.

Le retard généré est dû aux nombre de jours d'intempéries subis au printemps, un mois d'août de fermeture d'entreprises, des problèmes d'infiltrations suite à la pose non conforme des ouvrants, un problème sur le lot chape, et la non réalisation de travaux à temps par certains corps de métier engendrant un ralentissement d'intervention des autres entreprises.

Le conseil municipal est conscient que ce retard génère des désagréments pour l'ensemble des associations et des habitants, notamment le derby de l'ASSTF/Pont de Cheruy de début décembre, et la location annulée pour une fête de famille.

Le Conseil Municipal s'excuse auprès de ceux-ci, et mettra en œuvre les actions en son pouvoir pour finaliser ce chantier de salle des fêtes.

- Choix du matériel de nettoyage

Joël NADLER présente l'étude menée auprès d'entreprises pour équiper la salle d'une machine de lavage des sols. Le choix s'est porté sur la société NILFISK, qui fabrique, commercialise et loue ce genre de matériel. De plus amples renseignements (consommables, maintenance, ...) seront demandés afin qu'une décision finale soit prise pour choisir entre un achat ou une location.

### **2 - RYTHMES SCOLAIRES**

Un travail a été fait entre la commission école et les enseignants afin de trouver une organisation du temps scolaire sur la semaine, puisqu'il nous faut présenter une proposition à la Directrice d'Académie avant fin novembre. Ce thème a été discuté entre la municipalité, les enseignants et les parents d'élèves lors du Conseil d'école du 17 octobre dernier.

Il est rappelé par les textes qu'une semaine scolaire est composée de 24 heures d'enseignement qui devront être réparties sur 9 demi-journées : lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi matin. Le temps scolaire est de 5h30 par jour et de 3h30 par demi-journée. La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

La réforme des rythmes scolaires vise à prendre en compte le rythme de l'enfant et à lutter contre l'échec scolaire. Le décret sur les rythmes scolaires impose des activités périscolaires à charge des communes pour un temps minimum de 3 heures par semaine avec un nombre d'encadrants défini.

Il est fait la proposition de deux jours « longs » dans les temps périscolaires et de deux jours « courts » avec des activités périscolaires plus légères.

Pour les écoles de Succieu, il est proposé que ces temps d'activités périscolaires (TAP) aient lieu en fin de journée et se déroulent pendant une heure sur deux jours et pendant 30 minutes sur les deux autres jours. Il reste à définir l'horaire du mercredi matin, et le choix des jours « longs/courts ».

La proposition doit être retravaillée en Conseil d'Ecole mi-novembre avant d'être transmise à la Directrice d'Académie.

En cas d'adoption d'un Projet Educatif Territorial, le taux d'encadrement de ces activités périscolaires est de :

Un adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans,

Un adulte pour 18 enfants à partir de 6 ans.

En tenant compte de ces exigences il serait nécessaire d'avoir 3 encadrants pour les enfants de la maternelle et de 2 enfants pour l'élémentaire, soit un total de 5 personnes pour l'effectif global de l'école de Succieu.

Les activités périscolaires ne sont cependant pas obligatoires pour les familles. Une inscription ferme sera demandée pour ces activités qui seront éventuellement sportives, culturelles ou artistiques. Elles ne seront pas forcément totalement financées par la municipalité. Une éventuelle aide de la Caisse d'Allocation Familiale serait en effet conditionnée à une participation financière des familles.

La construction de ces activités n'est pas définie à ce jour. Des réunions de travail avec les différents acteurs (les enseignants, les représentants des parents d'élèves l'inspection académique, les agents communaux, la municipalité et l'intercommunalité) seront prévues au cours de l'année scolaire tout en suivant les évolutions législatives et réglementaires sur ce sujet.

Afin d'optimiser la qualification et la disponibilité du personnel encadrant pour leur éventuelle intervention sur notre commune selon nos besoins, un service de mutualisation de la CAPI pourrait se mettre en place à la fin de l'année scolaire 2013/2014.

Pour l'heure, la CAPI a réalisé l'audit de nos besoins et de nos locaux à disposition pour mettre en place cette réforme, et amènera son concours pour la suite du dossier.

M. Le Maire remercie le travail commun fait par la commission école, les enseignants et les parents d'élèves.

### **3 - VOIRIE**

Sur l'année 2013 l'investissement sur voirie s'élève à 26 929 € pour des travaux réalisés sur la mise en place des panneaux de signalisation, l'apport de point à temps, les opérations de voirie au Maillet, les travaux des à-côtés sur la route de Sérézin, la source du Chazal et les frais du cabinet Beira.

Un problème d'eau s'écoulant sur la voirie dans la montée du Javet est apparu à la fin de l'été. Le captage d'une source doit être obstrué, de ce fait la source reprend son chemin plus bas tout en débordant sur la chaussée. Ceci pourrait poser problème à la veille d'une période plus froide.

Le cabinet Beira a chiffré une intervention d'environ 7500 €, comprenant un drain et la réalisation d'une « cunette » en bordure de route.

La réfection de la chaussée sur ce secteur est apparue nécessaire sur ce même secteur. La route étant désormais classée voirie communautaire, un devis a été soumis à la CAPI. Le service voirie étudie les possibilités d'exécution sur le budget 2013. Une programmation en 2014 viendrait réduire l'enveloppe prévue pour la réfection de la route de St-Victor, pour laquelle une étude a été réalisée.

Une solution permettant de coordonner les deux interventions sera demandée au cabinet Beira. Afin de pouvoir faire avancer ce dossier, il est demandé au Conseil Municipal de transférer la somme de 7500 € du compte bâtiments (somme budgétée pour des investissements qui n'ont pas été engagés) au compte voirie.

Une délibération sur cette décision modificative N°3 du budget est soumise au vote : 8 POUR – 0 Contre – 0 abstention

#### **4 - CHOIX DU NOUVEAU PRESTATAIRE D'ASSURANCES**

Jusqu'à présent les contrats d'assurance concernant les bâtiments municipaux, les véhicules, les déplacements des élus et du personnel étaient chez GROUPAMA. Il a été procédé à leur dénonciation. Un audit chez d'autres assureurs a été fait par Joël NADLER qui présente les données recueillies.

Le conseil municipal choisit la société SMACL, spécialiste des collectivités locales. Ses propositions permettront de réduire le montant de la prime d'assurance annuelle de 500 ou de 1000 euros. Une formalisation sera faite prochainement sur le point avec ou sans franchise.

#### **5 - INTERCOMMUNALITE :**

- convention pour l'intervention de l'archiviste de la CAPI pour l'assistance au tri et au classement des archives communales

La CAPI a la possibilité de mettre à disposition du personnel chargé de traiter les archives des communes. Dans un premier temps le service de la CAPI a évalué que notre commune n'avait pas procédé à un archivage depuis 1990 et évalue à 40 mètres linéaires les archives communales. Il attire notre attention sur l'espace devenu restreint et saturé de stockage supplémentaire. Le travail fait au préalable par le secrétariat de mairie à ce sujet est de bonne qualité, ce qui a permis d'identifier plus facilement la quantité de travail à faire.

La CAPI nous propose donc une convention permettant le conseil, le tri, le classement et l'indication des documents à détruire auprès de l'établissement des archives départementales. Ce travail relevant d'une réelle technicité, représente une durée de cinq jours pour une somme de 205 euros par jour.

Sa pertinence sur cet exercice a été discuté au sein du conseil municipal, et a donc procédé au vote : 3 POUR – 5 CONTRE - 0 abstention

#### **6 - POINT SUR LE BULLETIN ANNUEL**

Le bulletin annuel sera composé de 36 pages. Comme les quatre dernières années, la société Ligne Ovale sera en charge de sa publication. Les associations ont été sollicitées pour faire parvenir leurs articles pour le 15 novembre afin que début décembre il soit produit une première ébauche.

Il est présenté le « chemin de fer » de ce bulletin ; le choix de la couverture sera fait par la suite.

#### **7 - QUESTIONS DIVERSES**

- Propreté des espaces publics

M. Le Maire rappelle que les propriétaires de chiens sont priés de ramasser les déjections de leurs animaux sur les espaces publics.

La pelouse centrale du village était utilisée par les écoles pour des séances sportives. Depuis le début de l'année scolaire, les enseignantes ont dû y renoncer et l'ont signalé lors du Conseil d'Ecole.

Si une amélioration sur le chemin piéton menant aux écoles a été constatée, des efforts sont encore à faire sur l'espace vert et les autres espaces publics, notamment les trottoirs et les parkings.

- Semoir à sel

P. Gaget souligne que le semoir à sel de l'agriculteur assurant le déneigement des routes ne fonctionne plus. Des propositions sont à l'étude pour son remplacement rapide.

- Arbre en suspens au dessus de la route de Sérézin

M. Le Maire remercie les propriétaires d'avoir procédé à son élagage.

- Subvention à la Maison Familiale Rurale de Montluel

La Maison Familiale Rurale de Montluel, établissement d'enseignement professionnel ayant un élève de notre commune, sollicite une subvention. Il lui est accordé le versement de 15 €, selon le principe appliqué pour ces établissements.

- Téléthon 7 et 8 décembre 2013

Les communes de Chateaufvillain - Eclose - Badinières participeront au Téléthon. Une marche sera organisée et partira de Succieu comme l'année dernière, pour rejoindre la salle des fêtes d'Eclosse.

Les modalités précises seront indiquées prochainement sur le site Internet de la Commune.  
Colis des anciens

Ils seront distribués le samedi 14 décembre au cours de la matinée.

- Paroisse

Jean-Yves Barral était en charge de la sonnerie du glas annonçant les décès lors des cérémonies funéraires se déroulant à l'église de Succieu. La nomination d'une autre personne est souhaitable. Le sujet est en cours de réflexion.

## **COMMUNIQUE MAIRIE**

**CITOYENNETE** : Les filles et garçons nés en décembre 1997 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

**INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES** : les inscriptions ne se pas automatiques. Elles seront prises jusqu'au 31 décembre 2013. Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture de téléphone ou d'électricité, avis d'imposition par exemple).

Les citoyens ressortissants des pays de l'Union Européenne ont la possibilité de voter pour les élections municipales et les élections européennes. La participation à ces élections des représentants français au Parlement européen et aux élections municipales est subordonnée à l'inscription des intéressés sur une liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces élections (article LO. 227-2 et article 2-2 de la loi de 1977), selon la même procédure que pour les ressortissants français.

## Vie associative

<b>Associations</b>	<b>Date</b>	<b>Événement</b>	<b>Contact</b>
Artistes en Herbe	23/11/2013 07/12/2013 21/12/2013	Atelier Salle du Bon Accueil 9h00	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81
Sou des Ecoles	23/11/2013	Beaujolais et pizzas Salle du Bon Accueil	Sandrine COUTURIER ☎ 04 74 27 67 75
Les Aînés des Terres Froides	28/11/2013	Réunion mensuelle 14h - Salle du Bon Accueil	
Nounous et Bambins	7/12/2013	Temps collectif des assistantes maternelle Salle du Bon Accueil	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81
ASSTF	24/11/2013  01/12/2013	Matinée DIOTS/ANDOUILLES A partir de 9h30 Place du village  ASSTF/PONT DE CHERUY Stade du Gapillon 13h00 et 15h00	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60
TELETHON	29/11/2013  6/12/2013  7/12/2013	Zoumba à Eclose et Concert de la Chorale  Concours de belote des ACCA  Marche au départ de SUCCIEU vers Eclose - RDV à 15h00 - Salle du Bon Accueil  Rando moto, marche Repas dansant country et jeux - Badinières	Frédéric GARNIER Coordinateur ☎ 06 13 56 64 65